



COMMUNIQUÉ 1

COVID-19- RALENTISSEMENT DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES ET DES CENTRES RÉGIONAUX D'AIDE JURIDIQUE

Montréal, le 17 mars 2020 – Dans le contexte de l'arrêt partiel des activités judiciaires et afin de faire preuve de responsabilité et de cohérence avec les récentes décisions gouvernementales visant à protéger la santé du public, la Commission des services juridiques et les 11 Centres régionaux à travers le Québec suspendent leurs activités régulières jusqu'à nouvel ordre.

Seules les demandes urgentes qui sont en lien avec les activités urgentes retenues pour la continuité des services par les différentes cours seront traitées. La Commission des services juridiques et les Centres régionaux assurent un suivi serré de la situation et procéderont à une mise à jour de l'information au bénéfice de leur clientèle et leurs partenaires.

À personnel réduit, le plan retenu pour la continuité des services se décline ainsi :

- Des bureaux d'aide juridique demeureront ouverts pour les demandes urgentes seulement. Des mesures d'accommodement seront offertes afin de limiter les déplacements et la présence physique dans les bureaux;
- Le Comité de révision : Les audiences fixées par voie de conférence téléphonique sont maintenues tandis que les audiences tenues en personne seront reportées à une date ultérieure;
- Le Service de l'approbation des honoraires de la pratique privée poursuivra le traitement des réclamations faites, mais à personnel réduit (voir communiqué 2);
- Le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA) est temporairement suspendu jusqu'à nouvel ordre.

À propos de la Commission des services juridiques

La Commission des services juridiques est l'organisme chargé de l'application de la *Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques* au Québec. L'aide juridique peut être accordée à toute personne financièrement admissible pour différents services juridiques en matière civile, familiale, administrative, criminelle, en droit de la santé, en droit de l'immigration et en droit des jeunes. Elle est également l'organisme chargé d'offrir les services prévus à la *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*, soit le Service d'aide à l'homologation (SAH) et le Service administratif de rajustement des pensions alimentaires pour enfants (SARPA).

Pour plus d'information, veuillez consulter le site Internet de la Commission des services juridiques à l'adresse suivante: <http://www.csj.qc.ca> .

Source : M^e Richard La Charité, rlacharite@csj.qc.ca
Secrétaire et responsable du Service des communications
(514) 873-3562, poste 232